REÇU LE
- 2 JAN. 2019
A la Sous-Préfecture
de VITRY-LE-FRANÇOIS



# Note sur les systèmes d'élimination des déchets

**Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Marne** a été révisé en 2003 sous l'égide du Conseil Général de la Marne.

Les objectifs retenus pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Marne reposent sur les orientations de la politique nationale ainsi codifiée :

- prévenir ou réduire la production des déchets et leur nocivité,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume (principe de proximité),
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou production d'énergie,
- informer le public,
- ne stocker que des déchets ultimes (disposition en vigueur depuis le 1er juillet 2002).

Le schéma adopté, dans l'ordre décroissant des filières prioritaires, est le suivant :

- généralisation de la collecte sélective des propres et secs, en vue d'un tri permettant une valorisation matière ; développement du tri et de la valorisation matière des DIB,
- développement de la collecte sélective des déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères en vue d'un compostage et d'une valorisation organique,
- mise en place d'un réseau de déchèteries,
- privilégier le recyclage agronomique des boues de stations d'épuration, si leur qualité le permet, au traitement alternatif (traitement thermique ...)
- Incinération des déchets ménagers résiduels et d'une partie des DIB,
- enfouissement en centre de stockage limité aux déchets ménagers non recyclables,
- inorganiques ou incombustibles, et aux DIB qui ne pourraient être incinérés, après extraction de leur partie valorisable, faute notamment de capacités suffisantes de traitement,
- résorption des décharges brutes.

La Communauté de Communes possède la compétence de collecte et de gestion des ordures ménagères qu'elle gère en régie.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué 1 fois par semaine au porte-à-porte. Le plastique est collecté 1 fois par semaine.

Une benne à verre en point d'apport volontaire est présente dans la commune, au niveau de la rue Saint-Pierre.

La collecte des déchets encombrants et des gravats s'effectue deux fois par an et peut s'effectuer à la déchèterie communautaire.

Vu pour être annexé à la délibération du 04/12/18 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme -
Fait à Vitry-le-François,
Le Président de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Jean Pierre BOUQUET



Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER